9me ANNÉE N° 424 PARAIT LE SAMEDI 11 Mars 1893.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

AVIS

Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement a expiré fin Février de vouloir bien le renouveller au plutôt, s'ils ne veulent éprouver aucuune interruption dans la réception du Journal.

UNE PETITION

Les scandales du Panama ont démontré, à notre démocratie honnête et laborieuse, qu il était de l'intérêt supérieur de la République de changer complètement, aux prochaines élections générales, ce personnel parlementaire, le même depuis 20 ans, qui s'est usé, non seulement par ses compromissions de toutes sortes, mais encore par le manque de convictions fermes et sincères.

La République, qui a toujours été le gouvernement idéal de Justice, d'Egalité et de Probité, a été faussée, dans son essence même, par les questions d'ambition et d'intérêt que nos mandataires ont fait passer avant les principes qu'ils avaient mission d'appliquer.

Il est donc du devoir des Républicains de s'unir d'un bout de la France à l'autre pour réagir contre les hommes qui auraient infailliblement perdu la République si celle-ci n'était pas soutenue par les travailleurs des villes et des champs.

A cet effet, répondant à l'appel qui lui a été adressé par divers cercles et groupes, *Le Petit Provençal*, fidèle à son passé, prend l'initiative d'un vaste pétitionnement dans tout le Midi.

Voici le texte de cette pétition :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Depuis 1875, le pays régi par une Constitution arrachée à grand'peine à une Assemblée Conservatrice, mutilée au cours de sa période d'élaboration, insuffisamment modifiée par le Congrès de 1884, le pays a traversé successivement des périodes d'agitation et de troubles qui témoignent de l'impuissance de nos lois constitutionnelles à assurer la marche régulière et progressive des institutions.

On a vu, en 1877, les partisans des régimes déchus s'aidant de la Constitution même, organiser contre la République la plus dangereuse des coalitions dont l'énergie de la résistance nationale a seule pu empêcher la réussite.

On a vu, plus tard, une autre coalition, réunir dans sa tentative de mainmise sur les pouvoirs publics les adversaires du régime actuel, les mécontents et les factieux, et s'appuyer, pour justifier son existence, sur l'imperfection de notre pacte constitutionnel.

Aujourd'hui même nous sortons d'une épreuve nouvelle aussi douloureuse pour notre honneur national que dangereuse pour la sécurité et l'avenir de la République et dont la Constitution actuelle a été insuffisante à nous préserver.

En conséquence, les citoyens soussignés estiment qu'il vous appartient de provoquer la nomination d'une Assemblée Constituante, composée de 300 membres choisis en dehors de votre sein et de la précédente législature, qui sera chargée, avant l'ouvertnre de la prochaine session, d'élaborer une Constitution nouvelle digne de la France et capable d'assurer le fonctionnement régulier et progressif de la République.

Un exemplaire de cette pétition est déposé dans les bureaux du **Sisteron-Journal**. Nous le ferons circuler en ville. Nous tenons à la disposition des Cercles et Chambrées de l'arrondissement, des exemplaires de cette pétition.

N. D. L. R.

TANT VA LA CRUCHE

Il y a actuellement huit circonscriptions électorales sans représentants.

Le gouvernement vient de convoquer pour le 26 mars les électeurs de Montdidier. Pourquoi ne convoque-t-il pas les électeurs des autres circonscriptions ?

La plupart sont privées de leur député depuis le mois de janvier ; il y en a même une qui est vacante depuis le mois de décembre.

Celle là, c'est la circonscription du trop célèbre Baïhaut.

La conduite du gouvernement n'est pas très claire à première vue.

Et, si l'on s'avise d'y regarder de plus près, on est enclin à le soupçonner de subordonner ses décisions à des intérêts de parti, aux intérêts de la côterie opportuno-radicale.

Il est très fâcheux qu'on puisse faire de pareilles suppositions.

Si les électeurs de M. Baïhaut avaient été appelés à lui choisir un successeur, il est probable qu'ils n'auraient pas accueilli volontiers la candidature d'un opportuniste ou d'un radical.

Le comité qui soutint l'homme qui demanda la bourse ou la vie à M. Charles de Lesseps doit être dans ses petits souliers, et son influence dans la circonscription est assurément fort compromise.

En sorte que les chances auraient été grandes pour que les électeurs portassent leurs choix sur un conservateur ou sur un républicain modéré, candidats qui horripilent au même dégré la coterie qui ne veut pas lâcher le pouvoir.

Est-ce donc vraiment à cause de cette éventualite douloureuse que M. Ribot et ses collègues ont ajourné le remplacement de leur peu honorable ami ?

Et serait-ce-pour des raisons semblables qu'ils ont l'intention, à ce qu'on assure, d'ajourner de même la convocation de toutes les autres circonscriptions électorales ?

Toutes les apparences sont contre le gouvernement nous avons le profond regret de l'avouer, et elles prennent d autant plus de consistance que M. Ribot et plusieurs de ses collègues se sont mis beaucoup trop souvent depuis qu'ils dirigent les affaires, dans le cas de provoquer les soupçons du public sur la franchise de leur attitude.

Qu'ils y prennent garde.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Et les morceaux ne seront pas utilisables.

X.X.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS

Présidence de M. Louis Latil, Maire

Présents : MM. Latil, Moulet, Lieutier adjoint, Siard, Chauvin François, Silvy, Clément, Imbert, Canton, Fidéle Louis, Colombon, Martel, Aillaud, Pallet, Lieutier Gabriel, Nicolas adjoint, Tourrès, Chauvin,

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Chemin de la Beaume. — Le Conseil décide d'acquérir la parcelle Besaudun moyennant le prix de 300 francs, vote cette somme et donne les pouvoirs nécessaire à M. le Maire pour traiter.

Cette acquisition devra avoir lieu conformément aux indications contenues dans la délibération précédente.

Ecole Maternelle. — Madame Galician Elisa, est nommée femme de service à l'école materne le à partir du premier mai prochain en remplacement de Mme Julien démissionnaire.

Bascule. — Sur la proposition du Maire le Conseil vote un crédit de 200 francs pour réparations urgentes au tablier de de la bascule.

Ce travail devra être fait promptement de façon a éviter un long chaumage.

Réclamation Richaud. -- Placier. — Le conseil décide que M. Richaud devra s'en tenir exclusivement à son cahier des charges, ni plus ni moins.

M. Alexandre Bongrain, propriétaire du café de la Bourse demande l'autorisation de construire à ses frais une terrasse sur le lavoir de la fontaine ronde, sous certaines conditions. Renvoyé à l'examen de la commission des travaux.

Protection des condamnés libérés, engagés volontaires. — Cette société demande que le conseil renouvelle la subvention. Cette demande est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Chemin de l'Adrech. — Le conseil adopte les propositions du Maire et des Agents-Voyers et prononce le classement comme vicinal ordinaire du chemin de l'Adrech.

Horloge. — Il est décidé que la peinture des fers sera de la couleur du mo-

© VILLE DE SISTERON

nument ainsi que les vitraux. Un drapeau National sera placé au faite du monument. Le buste de la République et de l'Agriculture sera placé dans chacune des fenêtres, mais après entente pour le prix d'achat.

La Beaume. — Le Conseil décide de planter trois platanes à la Beaume.

— Question posée par M. Chauvin Léon, au sujet du professeur de mathématiques de l'école de filles. Ce conseiller se plaint de ce que l'affaire n'aurait pas suffisamment marché vite et entre dans de longs détails au sujet de la part qu'aurait pu prendre le Député dans cette affaire

Le Maire réplique assez vivement à ce sujet et déclare que cette affaire a été menée plus rapidement encore que toutes les autres puisque le professeur fonctionne depuis longtemps, grâce aux démarches pressantes qu'il a faites et à l'appui bienveillant de M. le Recteur et de l'Inspecteur d'Académie.

M. Chauvin insistant, divers conseillers demandent formellement un vote de confiance en faveur du Maire. D'autres conseillers déclare que cela n'est pas nécessaire, attendu que le Maire a toute la confiance du Conseil Municipal, qui se déclare entièrement satisfait de ses explications.

La Mi-Carème. — Il nous serait difficile de faire un compte rendu du Bal masqué de la Mi-Carème, à l'Alcazar, sans tomber dans d'éternelles redites. Disons tout simplement que ce bal a été à la hauteur de ses aînés des jours gras, par le nombre, l'originalité des costumes, l'entrain et la gaîté. Comme clou de cette soirée finale, signalons deux amusants Pierrots de pantomime en vrai costume classique et un clown désopilant, accompagné de son ami *Polyte*, un âne placide et débonnaire fort étonné de se trouver en si joyeuse compagnie.

Touristes des Alpes. — Demain à deux heures, au kiosque, la Société Musicale, pour la reprise des concerts d'été, donnera un concert dont voici le programme :

1· Salut Lointain (*Allégro.*). DORING.
2· Adieux à l'Amérique (*Ouv*) LEROUX.
3· La Czarine (*Maz. Russe.*) L. GANNE.
4. Mosaique sur les grands Maitres. . . . . X.
5· Marche des Touristes des Alpes. . . . . MARNEFFE.

Variétés Sisteronnaises.—Aprés une période de quelques semaines de relâche, cet établissement ouvre demain dimanche ses portes aux amateurs du café-concert.

Nous reviendrons, dans un prochain numéro, sur les débuts de la troupe lyrique, composée de Mes Mes Henrietta, romancière, Gondareau, comique exentrique et Louise Deymié, chanteuse de genre.

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret, la mort de notre compatriote, M. Lucien Gaubert, décédé le 5 mars à Marseille, à l'âge de 41 ans.

Nature franche, loyale, excellent républicain, Monsieur Gaubert fut Maire de Sisteron, du 13 mars 1887 au 23 novembre 1889, et pendant son passage aux affaires, sut s'attirer l'estime et la considération de ses administrés.

Nous adressons à sa famille, nos sincères condoléances.

Notre Prime. — Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose domme une nécessité de premier ordre. Nos « Célestins » de Vals sont des eaux de table excellentes ; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestif. Tous les médecins que nous avons cousultés - et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en prescrire l'usage habituel et constant et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 francs à l'administration du *Sisteron-Journal.* Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison

---

Nouveau Journal. — Il existe à Paris un singulier organe : le *Journal des Mendiants.*

Ce journal, ou, pour mieux dire, cette feuille d'avis est quotidienne. Elle est autographiée et donne chaque matin à ses « abonnés » la liste très complète des baptêmes, mariages et enterrements riches qui doivent avoir lieu dans la journée et où la *recette* promet d'être abondante.

Dans une partie du journal, et sous une rubrique spéciale, sont signalées les rentrées à Paris des personnes riches et charitables, avec les heures de visite favorables et autres détails professionnels intimes.

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

Un Mot de la fin.

Deux Méridionaux, l'un de Tarascon, l'autre de Beaucaire, parlent cirque.

— Mon cher, dit le premier, figure-toi que j'ai vu un cheval qui, lorsqu'on lui demandait des nouvelles de sa santé, levait une patte. Ça, té, ça voulait dire : « je vais bien. »

— Mais, mon bon, dit l'autre, ce n'est rien... J'ai vu, moi, un cheval auquel on demandait aussi : « Comment va-tu ? » Alors, vé, alors il levait, lui, en l'air, les quatres pattes. Ça, ça voulait dire : « je suis mort. »

Marché d'Aix

du 9 Mars 1893.

Bœufs limousins	» »»	à	» »»
Gris	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	1 45	à	» »»
Moutons du pays	1 72	à	1 78
Moutons africains	» »«	à	» »»
Réserve	1 60	à	» »»
Moutons de Gap	1 58	à	1 63
Moutons de Barcelonete	1 45	à	1 53
Russes	» »»	à	» »»
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

ETAT CIVIL

Du 3 au 5 Mars 1893.

NAISSANCES

Silvy Louis- Kléber.
Jaubert Ernest-Louis.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre M. Chateauneuf Henri-Barthélemy, avec Mlle Silvy Félicienne-Magdeine.

DÉCÈS

Blanc Pierre-Joseph, 71 ans.
Beinet Joseph-Charles, 2 ans.
Laborde Clémentine-Thérèse, 87 ans.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 8 Mars 1893.

La tenue des cours reste ferme mais les affaires sont très restrein es. On cote le 3o|o 98.40 ; le 4 1|2 106.20.

Le crédit Foncier conserve le cours de 995 la banque de Paris s'inscrit à 655. La société générale se négocie à 476.25, le crédit lyonnais à 778. Lecomptoir national d'Escompte regagne le pair ee 500

Les obligations Beyrouth-Damas-Houran se maintiennent à 308.

Le marché des obligations du chemin de fer national de l'Equateur est pus animé sur la nouvelle de l'arrivée à Quito de l'ingénieur français chargée de la direction de l'exploitation.

Les parts des soufres romains sont demandées à 172.50. La situation de cette société parait de nature à encourager les achats puisque l'extention de la coucession promise sera bientot un fait accompli

La Caisse de l'Hotel de Ville rue de Rivoli, mettra en parement le 1e Avril prochain le coupon semestriél de 7.50 des obligations 5o|o des Eaux minérales de Montchanson. Ces titres remboursables a 300 fr. s'échangent actuellement à 265.

Les chemins économiques font 428.

Ch, Heyman et Cie 10 rue du 4 Septembre — Paris.

Horoscope du Mois

Ceux qui naissent en Mars sont robustes et beaux ;
Ils ont l'esprit actif, beaucoup d'intelligence
Soigneux de leur personne, ils aiment l'élégance,
Adorent les parfums suaves du Congo,
S.-M. J. au savonnier Victor Vaissier.

Plus de Secret!!!
AVEC
LA KABILINE

Véritable
TEINTURE DES MÉNAGES
On teint chez soi
EN TOUTES NUANCES
les étoffes
sans difficulté
40 CENTIMES LE PAQUET
Se Vend Partout
Chez MM. les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers.

A VENDRE OU A LOUER
UN ATELIER
de Maréchal-Ferrand
Situé à MISON
S'adresser à Monsieur Tourrès

« Sisteron-Journal » à Marseille
Chez M. GAUCHON
Kiosque de l'Alcazar, Cours Belzunce

A AIX, chez M. César Martinet cours Mirabeau.

A DIGNE, chez M. Grouillet, marchand de Journaux.

Journal *LE BAVARD*
En vente le samedi à Sisteron chez M. Allemand

ETUDE
de Me Pol BOREL
licencié en droit, avoué
à Sisteron (Basses-Alpes)
successeur de Me REMUSAT.

VENTE
D'IMMEUBLES
Dépendant d'une
Liquidation Judiciaire

Il sera procédé le MARDI VINGT - HUIT MARS MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, à deux heures de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, au plus offrant et dernier enchérisseur et devant Monsieur GIRARD, juge-commissaire.

A la vente des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de SISTERON et dans la dite Ville de Sisteron, Basses-Alpes.

PREMIER LOT

UN
VASTE BATIMENT

élevé de deux étages avec galetas, sur rez-de-chaussées, caves au-dessous, remise, cour et jardin sur le derrière, compris sous le numéro 243 de la section F du plan cadastral et qui confront dans son ensemble : du levant, la route nationale ; du midi, Montlaux ; du couchant, le canal et du nord, Madame Turcan et Reynaud.

Il se compose au rez-de-chaussée, sur le devant de la rue de Provence :

D'UNE
MAGNIFIQUE SALLE DE SPECTACLE
Appelée :
L'Alcazar

Richement installée avec scène, décors, tribunes ou galeries, loges pour le public et les artistes.

D'UN
GRAND LABORATOIRE
Dans le Fond

ayant vue et sortie sur la cour et le jardin sur le derrière, d'une remise en planches.

D'UNE COUR AVEC JARDIN

dont la contenance cadastrale est de deux ares, soixante-deux centiares.

Au Deuxième Etage

De deux chambres sur le devant et trois sur le derrière avec deux cabinets.

Au Troisième Etage

De deux chambres sur le devant de la rue de Provence et deux sur le derrière avec deux cabinet au-dessus d'un galetas.

Et enfin au dessous du rez-de-chaussée, de caves et crottes.

© VILLE DE SISTERON

Dans la salle de spectacle et le laboratoire, le tout de construction récente, se trouvent divers objets mobiliers et ustensiles servant à l'exploitation de cet établissement et qui sont détaillés dans le cahier des charges qui a été déposé au greffe du Tribunal Civil de Sisteron par l'avoué poursuivant. Ces objets font partie de la vente.

Mise à Prix : Dix Mille Francs,

ci. . . . 10.000 fr.

DEUXIEME LOT

Une Maison sise à Sisteron, rue de la **Mission ou du Collège**, comprise sous le numéro 390 de la section G du plan.

Confrontant : du midi, la gendarmerie à pied ; du couchant, la rue de la Mission ; du nord, Henri Petit et du levant, Amédée Armand.

Mise à prix : Cinq Cents francs,
ci. . . . . **500 fr.**

Ces immeubles dépendent de l'actif de la Liquidation judiciaire du sieur **ROCHE Henri**, négociant, directeur de l'Alcazar, demeurant et domicilié à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Sisteron en date du **Sept Mars 1893**, *enregistré*.

Elle est poursuivie :

A la requête de 1° : Sieur GIRAUD Firmin, greffier du Tribunal Civil de Sisteron, y demeurant liquidateur judiciaire.

2° : Du dit ROCHE Henri, négociant, domicilié et demeurant à Sisteron, ayant tous deux pour avoué **Me POL BOREL.**

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges qui a été dressé et déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron où les intéressés pourront aller le consulter par Me POL BOREL, avoué poursuivant.

Dans la quinzaine qui suivra l'adjudication, toute personne solvable pourra mettre la surenchère qui sera du dixième du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me POL BOREL, avoué poursuivant la dite vente.

Sisteron, le Onze Mars 1803.
Pour extrait,
L'avoué poursuivant,
POL BOREL.

Dûment enregistré.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la **SAISON d'ÉTÉ**, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions franco à partir de 25 fr.

ETUDE
de
Me GASTON BEINET
avoué, à Sisteron.
Basses-Alpes.

VENTE

sur

saisie immobilière

D'IMMEUBLES

sis à Venterol

Il sera procédé le **Douze Avril mil huit cent quatre-vingt treize**, à deux heures après-midi, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Sisteron, au Palais de Justice à Sisteron, à l'adjudication aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés, situées sur le territoire de la commune de Venterol, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Propriété en nature de digue, bois taillis et chênes, appelée Beauchières, d'une contenance de 51 ares, portée au cadastre, section A du plan, numéros 733, et 736, confrontant : du levant, Michel Fidèle ; du midi, Rolland Ferdinand et Bousquet; du couchant, Gontard, hoirs ; et du nord, Turrel, hoirs et Richaud Alexandre.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

DEUXIEME LOT

Vague et labour au lieu dit Champ Chapin, d'une contenance de quarante ares, portée au cadastre sous les numéros 864, et 865 de la section A, confrontant :du levant, rase, du midi, chemin; du couchant, Serry Edouard et du nord, le communal.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

TROISIÈME LOT

Labour, pré appelé les Faysses, d'une contenance cadastrale de 86 ares, 20 centiares, numéros 18 et 18 de la section B, confrontant : du levant, Michel Fidèle ; du midi, Léouffre Jullien ; du couchant, Philip Joseph et du nord, chemin.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

QUATRIÈME LOT

Labour appelé Pigugier, d'une contenance de 14 ares, 50 centiares, numéro 55 de la section B, confrontant : du levant et du midi, le communal ; du couchant, hoirs Aiguillon et Bousquet ; du nord, Rolland Ferdinand.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

CINQUIÈME LOT

Labour avec bâtiment rural, dit Pra du Vallon, d'une contenance de 73 ares, 10 centiares, numéros 90 et 91 de la section B. confrontant : du levant, chemin ; du midi, communal; du couchant, Conilh André et du nord, Michel Fidèle.

Mise à prix : Quinze francs,
ci . . . . . 15 francs.

SIXIÉME LOT

Labour appelé le Gravas, d'une contenance de 18 ares, numéros 105 de la section B, confrontant : du levant, Pons Rosalie ; du midi, Richaud François ; du couchant, Ravin et du nord, Reymond.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

SEPTIÉME LOT

Labour appelé Saint-Crépin, d'une contenance de 45 ares, 60 centiares, numéro 240 de la section B, confrontant : du levant et du nord, Paul Julien ; du midi et du couchant, Fidèle Richaud.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

HUITIÉME LOT

Labour, vigne, vague et bois taillis, chênes épars et la moitié d'un bâtiment rural appelé Bronchone, d'une contenance cadastrale de 67 ares, 17 centiares, numéros 906, 908, 909,915, 916, et 917, de la section C, confrontant : du levant, Nuiry ; du midi, ravin ; et du nord, le communal.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

NEUVIÉME LOT

Labour, vague et bruyère, avec bâtiment rural dit Champ de Maurel, d'une contenance de 1 hectare, 81 ares, 57 centiares, numéros 1002, 1003, 1004, et 1005, de la section C, confrontant : du levant, chemin ; du midi et du couchant, rase ; et du nord, le communal.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

DIXIEME LOT

Terre labourable au lieu dit le Clot, d'une contenance de 1 hectare, 33 ares, 10 centiares, numéro 1028 de la section C, confrontant : du levant, chemin ; du midi et du couchant, le communal ; et du nord, chemin et Polon Auguste.

Mise á prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

ONZIÉME LOT

Propriété en nature de terre labourable, pré, jardin, aire, appelée Barnoux et Haute Côte, sur laquelle se trouve : 1° La maison d'habitation du saisie, composée de cuisine, chambre, galetas, cave, régales et toutes dépendances et tous immeubles par destination ; 2° Un bâtiment rural servant de grenier à fourrage et écurie ; 3° Un autre bâtiment rural servant de four à pain, d'une contenance de 1 hectare, sept ares, 46 centiares, numéros 1122, 1123, 1124, 1125, 1125, 1126, 1127, 1128 et 1121, de la section C, confrontant : dans son ensemble, du levant, Richaud Alexandre ; du midi, chemin et Richaud Marius ; du couchant, Philip Joseph ; et du nord, chemin.

Mise à prix : Deux Cents francs,
ci . . . . . 200 francs.

DOUZIÈME LOT

Labour au lieu dit Lestarnoue, contenant 6 ares, 90 centiares, numéro 987 de la section A, confrontant : du levant et du nord, communal ; du midi, Richaud ; du couchant, chemin.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

TREIZIÈME LOT

Labour et bois, futaie, au lieu dit La Grangette, d'une contenance de 79 ares, 10 centiares, numéros 97, 98, 99, de la section B, confrontant : du levant et du midi, le communal ; du couchant, Michel Fidèle ; et du nord, Léouffre.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

Ces immeuhles ont été saisis à la requête du sieur Fidèle Marius, propriétaire domicilié à Venterol, ayant pour avoué Me GASTON BEINET.

CONTRE

Le sieur Etienne Martin, propriétaire, domicilié à Venterol, suivant procès-verbal de Vieux, huissier, à Sisteron, en date des 28 et 30 Décembre 1892, enregistré et transcrit après dénonciation du saisi au bureau des hypothèques de Sisteron, le 5 juin 1893, volume 40, numéro 17, il est déclaré conformément aux dispositions de l'article six cent quatre-vingt seize, du code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription, avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion. La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal de Sisteron.

Sisteron, le Neuf Mars Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Treize.

L'avoué poursuivant,
GASTON BEINET.

Enregistré á Sisteron, le Neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-treize. Folio, 16. Case, 1. Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes, décimes compris.

RIVIÈRE.

AVIS

M. VALOPIN, CHIRURGIEN-DENTISTE

DU LYCÉE A DIGNE

Membre de l'Institut Odontologique de France

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de la ville de Sisteron et des Communes limitrophes, qu'il va reprendre ses tournées mensuelles interrompues pendant quelque temps.

A l'avenir il recevra le premier samedi de chaque mois à *l'Hôtel Nègre.*

Comme toujours, il fera tous ses effors pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et conserver ainsi sa bonne renommée en ne faisant que du travail bien fait et irréprochable.

A LOUER

à la Saint-Michel

CAFÉ de la GARE

AVENUE de la GARE

S'adresser à M. BASSAC Notaire

MUSÉE des FAMILLES

Edition populaire illustrée

Sommaire du N° 10 -- 9 Mars 1893.

DEUXIÈME ANNÉE

La Comtesse Margaret, par S. Blandy. — *Gaietés du Temps*, par Willy. — *Un Rêve*, par Lacoix-Danliard. — *La Tête de Bronze*, par Sixte Delorme. — *Le Petit Florentin*, par H. de Charlieu. — *L'Ami du Foyer.* — *Concours.* — *Il Bravo.*

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois, 3 fr

VINS NATURELS

MAISON DE CONFIANCE

JEAN RULLAND

SISTERON

Petit vin Aramon.	25 fr.	l'hectolitre.
Supérieur...	30 fr.	—
Montagne...	35 fr.	—
Roussillon...	40 fr.	—
Rousillon Sup.	45 fr.	—
D'Espagne..	40 fr.	—
Alicante.....	45 fr.	—

GARANTI PUR RAISIN

ON PORTE A DOMICILE

SI VOUS TOUSSEZ

prenez des

PASTILLES GÉRAUDEL

AVIS **Vingt milles francs à gagner par mois**

avec petit capital, méthode nouvelle affaire très sérieuse :

Ed. LOUET, 13, rue Lépante, NICE.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

CÉLÈBRE **SUBLIMIOR** DE HARRIS

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris, la couleur et l'éclat de la jeunesse. *Il ne poisse pas.* Le SUBLIMIOR arrête la *chute* des *cheveux* et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. *Une application tous les 15 jours suffit.* — **LE NIGER, 4 fr. 50.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNal A PARIS : **HARRIS, 13, r. de Trévise.** — *Notice fce sous pli fermé.*

En vente à Sisteron, chez M. JEAN ANTOINE, coiffeur-parfumeur aux Quatre-Coins

---

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI

Employez le **ROYAL WINDSOR**, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le **SEUL** Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Echiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

15 Centimes — *Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture.* — Tous les Jeudis.

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les **explorations célèbres**, écrit par les voyageurs eux mêmes :

BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON • MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCREATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Maud Gonne, MM. Améro, Boussenard, Brown, Ch. Cauivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Pour rendre aux **cheveux gris** ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadême de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

---

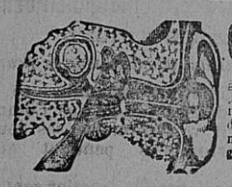

GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal

Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

SYLVAIN LAMBERT

Successeur d'Éloi Moyroud

SISTERON

ACHAT ET VENTE

De Tous Produits du Pays
De Vieux Meubles et Vieux Métaux

GIBIER ET VOLAILLE

Maison de Confiance ouverte toute l'année et se recommandant par la loyauté de ses opérations.

PILULES OCO

Dépuratives et Purgatives

Ces pilules, composées de végétaux, purgent très lentement sans donner de coliques ; elles expulsent de l'estomac et des intestins les matières fécales ou muqueuses qui l'encombrent, et régularisent l'appétit. Les **Pilules Oco** dépurent le sang et sont d'une très grande efficacité pour toutes les maladies de la peau.

LE BAUME OCO évite toute opération et guérit merveilleusement les *anthrax, panaris, clous, abcès, ulcères, eczémas, dartres, piqûres, brûlures, démangeaisons* et toutes plaies quelle qu'en soit la nature.

Prix du Baume OCO .. 1 fr. 60 le pot.
Prix des Pilules OCO .. 2 fr. 50 la boîte

DÉPOT GÉNÉRAL
PHARMACIE CHAUMEL, 87, RUE LAFAYETTE, PARIS
et dans toutes les Pharmacies

Envoi franco contre Mandat ou Timbres poste

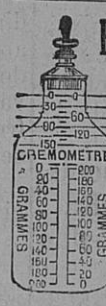

BIBERON NORMAL GRADUÉ

et à Crèmomètre

SEUL ADOPTÉ DANS LES HOPITAUX DE PARIS **1 f. 25**
A Thermomètre **2** fr. Chauffe-Biberon **2 fr. 50**

Manuel des mères et des nourrices
où l'art d'élever les enfants en bas-âge
Alimentation, Soins hygiéniques, Sevrage
par le Docteur **Rougeot**
2e édition chez R. DENTU, PARIS, 1 fr, 50

CONSTIPATION
Acreté du sang, inflammation de toute nature guéries par la **Graine de Lin maritime** du Docteur **ROUGEOT**, boîte 1 fr.
Saccharoline, *graine de lin maritime enrobée* 1f50
Dépôt général : **59, r. Rivoli** et 1res pharm.es
Env. cont. mand.-poste avec suppl. de 30 c. (ou franco par 6)

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

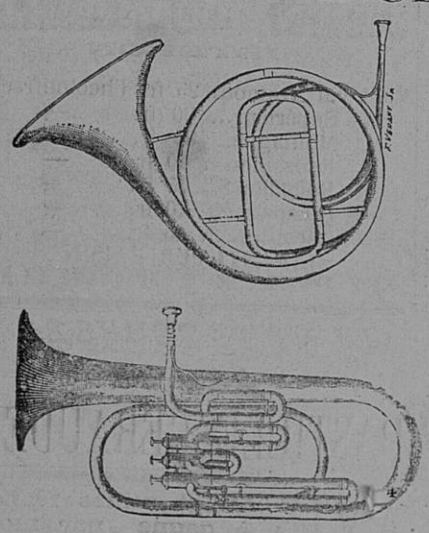

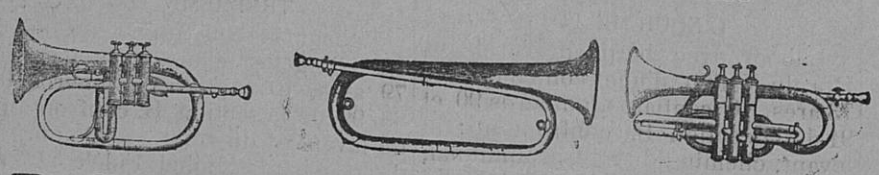

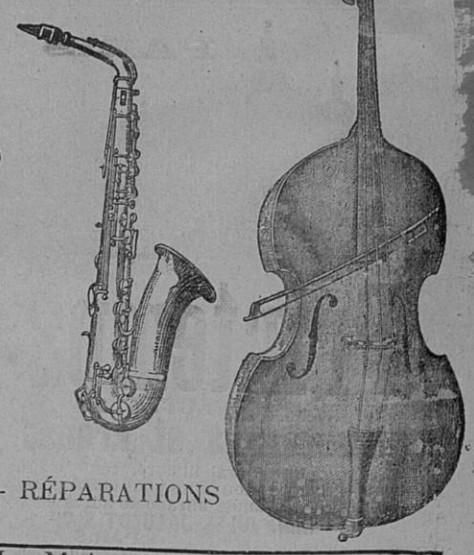

P. GATTERMANN ET FILS

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succurssale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON